

Cote du document: EB 2012/LOT/P.7  
Date: 2 novembre 2012  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République libanaise pour le**

### **Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires**

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Abdelaziz Merzouk**  
Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2634  
courriel: a.merzouk@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

---

Pour: **Approbation**

## République libanaise

### Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires

#### Résumé du financement supplémentaire

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République libanaise
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture - Plan vert
<b>Coût total du projet:</b>	36,6 millions d'USD
<b>Montant du prêt supplémentaire du FIDA:</b>	Environ 2,79 millions de DTS (équivalant à 4,3 millions d'USD)
<b>Montant du don supplémentaire du FIDA:</b>	Environ 0,32 million de DTS (équivalant à 0,5 million d'USD)
<b>Montant total du prêt du FIDA:</b>	Environ 5,39 millions de DTS (équivalant à 8,3 millions d'USD)
<b>Montant total du don du FIDA:</b>	Environ 0,72 million de DTS (équivalant à 1,1 million d'USD)
<b>Montant du prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire (Fonds fiduciaire espagnol):</b>	7,51 millions d'EUR (équivalant approximativement à 9,71 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le Fonds sur une base semestrielle
<b>Conditions du prêt du Fonds fiduciaire espagnol:</b>	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le Fonds sur une base semestrielle
<b>Cofinancier:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP)
<b>Montant du cofinancement:</b>	8,4 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Ordinaires, 20 ans, y compris un différé d'amortissement de huit ans, avec un taux d'intérêt de 5% l'an
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	5,7 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	3,6 millions d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République libanaise pour le Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires, telle qu'elle figure au paragraphe 14, et les modifications de l'accord de prêt présentées au paragraphe 11.

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République libanaise pour le Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires**

#### **I. Contexte**

1. Le présent mémoire a pour objet de solliciter l'approbation d'un financement supplémentaire sous la forme d'un prêt supplémentaire d'environ 2,79 millions de DTS (équivalant à 4,3 millions d'USD), d'un don supplémentaire d'environ 0,32 million de DTS (équivalant à 0,5 million d'USD) et d'un prêt de 7,51 millions d'EUR du Fonds fiduciaire espagnol en faveur du Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2009. Ce financement supplémentaire permettra de cofinancer, avec le Gouvernement libanais et les bénéficiaires du projet, les coûts liés à l'élargissement de la portée du projet à d'autres communautés rurales pauvres des zones collinaires, sans pour autant que soit modifiée la couverture géographique de l'intervention initiale.
2. À l'heure actuelle, le projet est financé: par le FIDA, grâce à un prêt de 2,6 millions de DTS (soit 4,0 millions d'USD environ) et à un don de 0,4 million de DTS (soit 0,6 million d'USD environ); par le Fonds de l'OPEP, grâce à un prêt de 8,4 millions d'USD; par le gouvernement, grâce à une contribution de 1,75 million d'USD; et par les bénéficiaires, moyennant une contribution de 1,88 million d'USD. Le FIDA et le Gouvernement libanais sont convenus que le reliquat des ressources disponibles au titre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) pour le cycle 2010-2012 serait affecté au financement de l'élargissement de la portée du projet.

#### **II. Justification et raison d'être**

3. Le Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires, en cours d'exécution, fait appel à un modèle éprouvé de développement à deux niveaux afin de mobiliser davantage de ressources en eau et d'améliorer la productivité agricole et les possibilités de commercialisation dans les zones rurales collinaires pauvres. Le modèle à deux niveaux comprend: i) la construction de lacs collinaires, petits et moyens, pour la collecte de l'eau, avec la mise en place, en aval, des systèmes de micro-irrigation correspondants et, en amont, des terrasses pour la conservation des sols et de l'eau; et ii) la création, sur la base de partenariats public-privé, de centres de services aux exploitants (CSE) chargés de fournir à ces derniers un appui à la vulgarisation et à la commercialisation – activités après-récolte et de transformation. Bien que l'allocation au titre du SAFP pour le cycle 2007-2009 ait été intégralement utilisée pour financer le projet en cours, les activités de celui-ci font l'objet d'une demande soutenue. Depuis le démarrage du projet, en juin 2010, le gouvernement l'a officiellement promu au rang de programme national pour le développement intégré des lacs collinaires dans les

zones rurales pauvres. Le gouvernement, qui a désormais multiplié par deux son allocation, sollicite une aide additionnelle de la part des donateurs afin que l'objectif fixé, à savoir mettre en place 120 systèmes de lacs collinaires d'ici à 2015, puisse être atteint.

4. Avec le Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires et le Programme de microsystèmes de gestion durable de l'eau dans les zones collinaires, appuyé par le FIDA et financé par le Fonds fiduciaire espagnol, le Ministère de l'agriculture a mis en place le cadre institutionnel et les modalités nécessaires pour reproduire à plus grande échelle le modèle intégré de développement des lacs collinaires. C'est dans ce contexte que le gouvernement a demandé à ce que le Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires bénéficie d'un financement supplémentaire au titre du cycle SAFR 2010-2012 et du Fonds fiduciaire espagnol, afin de pouvoir créer 20 lacs collinaires et quatre CSE additionnels et d'étendre ainsi la portée du projet aux zones collinaires marginales.
5. Le but du projet est de réduire la pauvreté rurale en accroissant sensiblement la productivité agricole et les revenus des ménages ciblés dans la zone du projet. Son objectif de développement est d'améliorer les moyens de subsistance et les revenus des ménages agricoles ciblés grâce à l'accroissement de la production, quantitativement et qualitativement parlant, et au développement des possibilités de commercialisation. Les étapes pour y parvenir seront les suivantes: i) amélioration de la gestion des sols et de l'eau, mise en place de structures – petites et moyennes – de collecte de l'eau et adoption de mesures de conservation des sols et de l'eau; ii) amélioration de la productivité agricole et des liaisons entre les petits exploitants et les marchés grâce à des services d'appui technique; et iii) renforcement des capacités des organismes d'exécution et des organisations paysannes. Au total, 14 540 ménages ruraux devraient tirer des avantages directs du projet: 6 280 dans le cadre du projet initial et 8 260 avec le financement supplémentaire proposé.
6. Cette demande de financement supplémentaire ne comportera aucune modification des objectifs, de la durée, de la zone d'intervention, des composantes ou des groupes cibles du projet, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration du FIDA en septembre 2009, et n'affectera en aucune manière la stratégie de mise en œuvre.

### **III. Coût du projet**

7. Le coût total du projet relatif au financement supplémentaire, y compris les provisions pour imprévus techniques et financiers, est estimé à 19,95 millions d'USD. Celui-ci sera financé grâce à un prêt supplémentaire du FIDA de 4,3 millions d'USD, un don supplémentaire du FIDA de 0,5 million d'USD et un prêt du Fonds fiduciaire espagnol de 7,51 millions d'EUR administré par le FIDA. La contribution du gouvernement s'élèvera à 4,0 millions d'USD tandis que celle des municipalités et des bénéficiaires directs représentera 1,73 million d'USD.
8. Le coût total révisé du projet est de 36,6 millions d'USD. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un prêt initial de 2,6 millions de DTS (4,0 millions d'USD environ), soit 11,2% du coût total, un prêt supplémentaire d'environ 2,79 millions de DTS (4,3 millions d'USD), soit 12,1% du coût total, un don initial de 0,4 million de DTS (0,6 million d'USD environ), soit 1,7% du coût total, et un don supplémentaire d'environ 0,32 million de DTS (0,5 million d'USD), soit 1,4%; ii) le Fonds de l'OPEP, avec un don de 8,41 millions d'USD, soit 23% du coût total; iii) le Fonds fiduciaire espagnol, avec un prêt d'environ 9,71 millions d'USD, équivalant à 7,51 millions d'EUR, soit 26% du coût total; iv) le gouvernement (5,7 millions d'USD, soit 16% du coût total); et v) les municipalités et les bénéficiaires directs (3,6 millions d'USD, soit 10% du coût total).

9. Le coût total du projet, y compris le financement supplémentaire, est réparti comme suit entre les trois différentes composantes: i) développement des mesures de conservation de l'eau et des sols (70%); ii) soutien technique aux exploitants (19%); et iii) coordination et gestion du projet (11%).
10. Le prêt supplémentaire du FIDA et le prêt du Fonds fiduciaire espagnol seront accordés à la République libanaise à des conditions ordinaires. Il est proposé d'affecter les fonds additionnels octroyés par le FIDA sous la forme d'un prêt supplémentaire, d'un don supplémentaire et d'un prêt du Fonds fiduciaire espagnol aux catégories de dépenses existantes.

#### **IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement**

11. Après l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement sera modifié de manière à prendre en compte les changements décrits ci-après afin d'incorporer le prêt du Fonds fiduciaire espagnol et le financement supplémentaire du FIDA dans le budget du Projet de développement durable de l'agriculture dans les zones collinaires. Ce financement supplémentaire complète le plan de financement initialement convenu lors de la conception.
12. La République libanaise est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, agissant par l'entremise du FIDA en sa qualité de gestionnaire.
13. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

#### **V. Recommandation**

14. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République libanaise un prêt supplémentaire à des conditions ordinaires d'un montant équivalent approximativement à deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille droits de tirage spéciaux (2 793 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République libanaise un don supplémentaire d'un montant équivalent approximativement à trois cent vingt-quatre mille droits de tirage spéciaux (324 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, par l'intermédiaire du FIDA agissant en qualité de gestionnaire, accordera à la République libanaise un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalent à sept millions cinq cent dix mille euros (7 510 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze